

**Objet : Halle Olympique – Restaurant de la Halle Olympique - Menus spéciaux pour le Club de Curling d'Albertville – Samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20181126-D\_2018\_149-DE

Accusé certifié exécutoire

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 portant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place des menus spéciaux pour le club de Curling d'Albertville le samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018,

**Décide**

**Article 1 :** Il est mis en place des menus spéciaux pour le Club de Curling d'Albertville le samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018 comme indiqué ci-dessous :

- Pour 3 x 100 personnes : Entrée + Plat + Dessert : 3 520 € TTC

**Article 2 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 26 novembre 2018  
Le Président  
Franck LOMBARD



